

Seine-Maritime. Carte scolaire : le point en pays de Caux

5-6 minutes

L'Education Nationale travaille, en ce début d'année, sur les mesures concernant la carte scolaire pour la rentrée de septembre 2022. Selon les premières informations, 78 fermetures de classes (37 en élémentaire, 26 en maternelle et 15 en RPI) et 73 ouvertures de classes (38 en élémentaire, 28 en maternelle et 7 en RPI) sont programmées. *"C'est vrai que le bilan chiffré est équilibré. Mais il y a des situations sur lesquelles nous souhaitons revenir. Nous craignons aussi des fermetures annoncées en juin après les élections présidentielles. D'une façon générale, les moyens ne sont pas à hauteur des attentes"*, commente Isabelle Rioual du SNUipp, le syndicat des enseignants du premier degré.

Les prévisions seront affinées lors des CTSD (comité technique spécial départemental) et le CDEN (conseil départemental de l'éducation nationale) qui auront lieu le mardi 1er février. Que faut-il en retenir en pays de Caux ? Les premières tendances.

Fermetures

Circonscription de Barentin : maternelle Bernard-Havel à Barentin ; primaire à Criquetot-sur-Ouville (en mat) ; école Prévost-Freinet à Villers-Ecalles (en maternelle).

Circonscription de Bois-Guillaume : RPI Les Authieux Ratieville/Claville-Motteville/Esteville à Authieux-Ratieville (en élémentaire) ; RPI Frichemesnil/Grugny.

Circonscription de Canteleu : élémentaire Monet (en CP) ; élémentaire G de Maupassant (en CE1) à Canteleu; primaire P. et M. Curie (en élémentaire) au Trait; primaire Ch. Perrault (en maternelle) à Yainville.

Circonscription de Dieppe ouest : RPI Belleville en Caux/Calleville-les-Deux-Eglises (en maternelle).

Circonscription de Fécamp : primaire J Lorrain (en maternelle), élémentaire Rabelais, élémentaire du Port à Fécamp ; école primaire de Toussaint (en élémentaire) ; RPI Annonville-Vilmesnil/ Auberville/ Grainville/Mentheville (en élémentaire).

Circonscription du Havre Sud : maternelle J Jaurès, maternelle A Fleury à Gonfreville-l'Orcher; élémentaire Les Caraques à Harfleur.

Circonscription de Lillebonne : maternelle Desgenétais à Bolbec ; élémentaire Hélène-Boucher à Gruchet-le-Valasse ; élémentaire du Clairval à Lillebonne ; SIVOS du Lin Bleu (en maternelle à Bernières).

Circonscription de Maromme : élémentaire André-Marie à Notre-Dame-de-Bondeville.

Circonscription de Montivilliers : maternelle Louise-Michel, élémentaire V.Hugo à Montivilliers ; RPI Beaurepaire/La Poterie-Cap d'Antifer/Sainte-Marie-au-Bosc/Le Tilleul (en élémentaire).

Circonscription de Saint-Valery-en-Caux : élémentaire Pergaud à Cany-Barville ; école primaire à Néville (en élémentaire); Sivos du plateau de Caux (Butot-Venesville, Canouville,

Criquetot-le-Mauconduit, Ouainville en élémentaire) ; RPI des Castels (Angiens, Anglesqueville-la-Bras-Long, Bourville, Ermenouville, Houdetot en maternelle)

Circonscription d'Yvetot : élémentaire Prevost à Yvetot ; primaire de la Caillouville à Saint-Wandrille-Rançon à Saint-Wandrille-Rançon (en élémentaire); école Freinet à Hattenville (en élémentaire) ; école d'Autretot (en élémentaire); RPI Envronville/Cliponville (en élémentaire).

Ouvertures

Circonscription de Barentin : maternelle La Mésangerie, élémentaire A France-A de Noailles, élémentaire P Bérégovoy, élémentaire Corneille-Sevigné à Barentin ; école Th Corneille (en maternelle) à Bouville ; école J Gueville (en élémentaire) à Yerville ; RPI des Vergers de Caux, à Motteville (en maternelle)

Circonscription de Bois-Guillaume : école F Dolto (en maternelle) à Bosc-Guérard-Saint-Adrien ; école L'Orée du Parc à Clères ; élémentaire Diderot à Eslettes ; élémentaire Cousteau à Fontaine-le-Bourg ; maternelle Miannay à Malaunay ; école de Mont-Cauvaire (en maternelle).

Circonscription de Canteleu : maternelle Monet à Canteleu

Circonscription de Fécamp : école Martainville à Sassetot-le-Mauconduit ; RPI Epreville/Tourville-les-Ifs.

Circonscription du Havre Sud : maternelle Dolto, élémentaire A Gide à Harfleur ; école Degas (en élémentaire) à Rogerville ; RPI Oudalle/Sandouville (en élémentaire).

Circonscription de Lillebonne : maternelle du Clairval à Lillebonne ; RPI Saint-Antoine-la-Forêt (en élémentaire).

Circonscription de Maromme : élémentaire Delbos (en

CE2/CM2) à Maromme ; école Jean-Moulin (en maternelle) à Notre-Dame-de-Bondeville ; RPI Montigny/La Vaupalière (en élémentaire).

Circonscription de Montivilliers : maternelle Les Lutins à Octeville-sur-Mer ; école Voyelles à Rolleville (en maternelle) ; école primaire de Saint-Laurent-de-Brèvedent ; primaire Aspirant-Lemonnier à Saint-Martin-du-Manoir (en élémentaire)

Circonscription d'Yvetot : Beuzeville-la-Guéard (en maternelle) ; école Jehan-le-Povremoyne (en maternelle) ; RPI Terres-de-Caux (1 en mat et 1 en elem).

Une ouverture d'Ulis (unité localisée pour l'inclusion scolaire) à l'élémentaire Malraux à Duclair.